



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE DE
FORMATION

Formation
éligible au CPF

FORMATEUR S.S.T.

Formation initiale des Formateurs de Sauveteurs Secouristes du Travail

Public visé

- Personnes devant enseigner les gestes de premiers secours dans le cadre de l'organisation Santé et Sécurité de l'entreprise, ou formateur employé par un organisme de formation *.

Prérequis

- Posséder le certificat SST en cours de validité.
- Posséder l'attestation de réussite à la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels », selon le référentiel national

Justification de l'action

- Articles L4121-1 à L4121-3, L4141-2, R4141-3, R4141-13, R4141-17 à R4141-20 et R4224-14 à R4224-16 du code du travail.
- Document de référence INRS.

Durée de l'action

- 56 heures en présentiel réparties sur 2 semaines non consécutives.

Périodicité

- La validité de ce certificat est fixée à 3 ans.
- La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC Formateur SST tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Nombre de participants par groupe

- 5 à 10 stagiaires.

Contenu théorique et pratique

- Enseignements théoriques :
 - ✓ Approbation des documents de référence.
 - ✓ Pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail.
 - ✓ Conduite des apprentissages spécifiques.
 - ✓ Evaluation des SST.
- Enseignements pratiques :
 - ✓ Exposés-débats, travaux en groupe et en sous-groupes.
 - ✓ Simulations de situations pédagogiques.

Sanction de l'action

- Un certificat de Formateur SST (modèle national) est délivré au nom du titulaire.

(*) Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.



NF 214
FORMATION CONTINUE
HORS ALTERNANCE



Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).
- Code d'éligibilité CPF : 237259.

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de former, évaluer et recycler les salariés, en matière de sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son activité professionnelle.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Clients, d'un service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un **Certificat Qualité** exigé règlementairement pour les développeurs de compétences, délivré par Afnor Certification.
- Organisme titulaire d'une **Habilitation de l'INRS** pour les formations de formateurs SST.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Une fiche d'évaluation formative standardisée est remplie par le formateur pour s'assurer des acquis des apprenants.
- En vue de l'obtention du certificat de Formateur SST, deux épreuves certificatives sont organisées, durant la formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Les sujets développés lors de la formation rendent le formateur capable d'assurer la formation initiale, le MAC et le suivi des SST dans le respect des exigences du document de référence. Il développera, au travers de la formation qu'il assurera, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise et adaptera, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.

Moyens techniques mis à disposition

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
↳ En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.
- Pour les apports pratiques : mannequins permettant la réanimation cardio-pulmonaire, plan d'intervention magnétique, défibrillateur d'entraînement et outils permettant la réalisation de cas concrets selon des scénarios définis.
- Chaque participant doit se munir d'un ordinateur.

Sécurité et hygiène

- Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
- Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Accessibilité (handicap)

- Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Selon calendrier pour les formations en centre (nous consulter).
- Pour les formations intra-entreprise, prévoir un délai d'au moins deux semaines afin de déclarer au préalable les sessions sur l'outil de gestion national (Forprev).

Qualité de la prestation

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.